

Enseignements en MEEF 2nd degré à la charge de l'INSPE
(UEB 3, C3, tuteur parcours et suivi de stage)

Si vous intervenez dans différentes universités et/ou différents masters, merci d'établir une fiche par intervention

Heures effectuées au mois de

NOM :

PRENOM :

Etablissement d'affectation (Collège, Lycée, Composante
Ulille ou site INSPE d'affectation)

Enseignement :	Université :	
	Parcours :	

Enseignement :		MEEF 1ère année				MEEF 2ème année			
		S1		S2		S3		S4	
		CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD
UE B	EC B.1 Droits et devoirs du fonctionnaire	Validé par les coordinateurs UE-B							
	EC B.2 Stratégie d'enseignement de tronc commun								
	EC B.3 Stratégie d'enseignement appliquée à la discipline								
	EC B.5 Module complémentaire	Validé par le service FTLV							
UE C	EC C.3 Travail sur la réflexivité professionnelle								

- *UEA1, A2, A3, C1, C2, D, mémoires* : à la charge des composantes de l'université de Lille et des universités de l'académie (Artois, Littoral, UPHF)
- *Exception pour les MASTERS BTSE STMS/Documentation* : à la charge de l'INSPE dans leur intégralité
→ validation par le site de Villeneuve d'Ascq

Application

Les suivis sont à déclarer par le biais de l'application en ligne sur le site INSPE (obligatoire pour la validation des heures réalisées)
<https://www.inspe-lille-hdf.fr/liens/accompagner-les-etudiants-en-formation-a-l-inspe.php>